

* Inscriptions 2023/2024 (cours traditionnels)

Lieux	Jours	Horaires
Landivy (Mairie)	Jeudi 31 Août	18h00 - 18h45
Ambrières-les-Vallées (salle « Cœur de ville »)	Jeudi 31 Août	18h00 - 18h45
Gorron (École de Musique)	Samedi 2 Septembre	14h00 - 17h00

* Les inscriptions aux orchestres à l'école se font au sein des établissements scolaires, en septembre à l'issue d'une présentation d'instruments..

Journée Portes ouvertes

**Samedi 2 septembre à Gorron
de 14h00 à 17h00**

Découverte de l'établissement
Rencontre avec l'équipe pédagogique
Inscriptions
Possibilité d'essayer les instruments

Rentrée 2023/2024

Début des cours : **Jeudi 7 septembre 2023**

Les associations musicales partenaires

- **BatukAmbo** d'Ambrières-les-Vallées (percussions et musiques électroniques)
- **Orchestres d'Harmonie** de Gorron et Landivy :
accueillent les élèves inscrits en cours traditionnel
prennent le relais des orchestres à l'école (possibilité de louer un instrument de musique).
- **Chorales** du Bocage Mayennais (Gorron et Fougerolles du Plessis).



Elève et Professeure de flûte (2023)



Elève et Professeur de trompette (2023)

Renseignements

Ecole de Musique du Bocage Mayennais
Rue Jacques Prévert - B.P. 53
53120 GORRON
Tél : 02 30 05 10 51

Courriel : ecoledemusique@bocage-mayennais.fr
Site : www.bocage-mayennais.fr

Direction : Xavier ARDOUREL

Secrétariat : Nelly CHOUIN
tous les jours de 13h30 à 17h30



Avec le soutien du



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Ecole de musique

Activités 2023 / 2024

Une école près de chez vous

L'école de musique propose un enseignement musical varié principalement sur trois sites : Gorron, Ambrières-les-Vallées et Landivy.

Développant de nombreux partenariats, elle anime régulièrement le territoire via des prestations musicales, des conférences, des stages...

Ses activités

TRADITIONNEL (hors temps scolaire)

2 premières séances gratuites et sans engagement

Éveil musical

À partir de 4 ans jusqu'au CP. Les séances collectives durent 45 mn ; elles sont animées de façon ludique par le chant, le déplacement dans l'espace, les petites percussions...

Formation musicale

Enseignée dès 7 ans, elle est donnée en parallèle des cours instrumentaux, sous forme de cours collectifs de 45 mn à 1h15. Elle se traduit par des écoutes d'œuvres, de la lecture de partitions, du chant...

Cours instrumental

Possible dès 7 ans, en **cours individuel** de 30 mn à 45 mn. Les instruments enseignés sont proposés sur les 3 sites en fonction des effectifs : **piano, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, batterie-percussions.**

Petits ensembles instrumentaux

À partir de la 1^{ère} ou 2^{ème} année d'instrument : orchestre junior (instruments à vent et percussions), saxophones, flûtes,...

Chant

Chorale adultes et adolescents sur la commune de Châtillon-sur-Colmont.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Deux professeurs interviennent dans les écoles maternelles et primaires du Bocage Mayennais, afin de sensibiliser les enfants à la musique. En collaboration avec les professeurs des écoles, ils mettent en œuvre divers projets musicaux échelonnés sur l'année scolaire.

ORCHESTRE À L'ÉCOLE (sur temps scolaire)

Projet collectif échelonné sur 4 ans, en école primaire et en collège

*. Les **cours collectifs** (instrument, orchestre et culture musicale) sont donnés toute l'année au sein des établissements scolaires et/ou de leur périphérie.

*. écoles primaires d'Ambrières-les-Vallées et de Landivy
collèges d'Ambrières-les-Vallées, Gorron (public) et de Landivy .



Audition des saxophones (2022)



Classes orchestres de Gorron (2022)

Pôle « Enseignement Musical Adapté »

Pour les enfants et adultes en situation de handicap désireux de pratiquer la musique à titre individuel ou avec la structure qui les accueille, l'Ecole de Musique propose un cursus et des outils pédagogiques adaptés.

Renseignements à l'Ecole de Musique.

Tarifs annuels 2023/2024

Les tarifs comprennent l'assurance des instruments (y compris les instruments personnels).

Réduction de 10% à partir du second enfant. Différents moyens de paiement acceptés dont tickets MSA, chèques vacances...

Les élèves habitant en dehors de la CCBM mais scolarisés sur son territoire bénéficient du tarif « Habitants CCBM ».

CURSUS TRADITIONNEL *

Intitulé	Tarif en € Habitants CCBM	Tarif en € Habitants Hors CCBM
Droit d'inscription (pour chaque élève)	11,00	11,00

Eveil musical (4-6 ans)	80,50	80,50
Cours instrumental individuel + formation musicale (à partir de 7 ans)	239,00	658,00
Cours instrumental individuel < 25 ans	182,50	583,00
Cours instrumental individuel > 25 ans	202,00	605,00
Formation musicale	128,50	128,50
Petits ensembles / chant moins de 16 ans	21,50	21,50
plus de 16 ans	71,50	71,50
Si inscription en cursus traditionnel ou orchestre à l'école ou associatif	gratuit	gratuit

Location d'instrument	120,00	120,00
* Prévoir l'achat de petits matériels, partitions		

CURSUS ORCHESTRE À L'ÉCOLE

- CM1, CM2, 6^e, 5^e, 4^e, 3^e : **111 €** (droit d'inscription inclus).
- Prêt d'instrument, petit matériel et partitions gratuits.

CURSUS ORCHESTRE A L'ECOLE

+ CURSUS TRADITIONNEL (instrument + formation musicale)

- 250,00 €** (droit d'inscription inclus).
- Prêt d'instrument, petit matériel et partitions gratuits.